

Information aux porteurs de parts du fonds GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE Code ISIN : 990000075919

A Paris, le 9 mai 2025

Lettre aux porteurs

Objet : Changement de stratégie du fonds

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du **Fonds Commun de Placement Entreprise Gay-Lussac OBLIGATAIRE** (Code ISIN 990000075919), et nous vous remercions de votre confiance.

▪ **Quels changements vont intervenir sur votre FCPE Gay-Lussac OBLIGATAIRE ?**

La société de gestion **GAY-LUSSAC GESTION** a décidé de modifier l'orientation de la gestion de votre FCPE. A compter du **9 mai 2025**, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du **GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE** seront :

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence composé pour 80% de l'€STR capitalisé et pour 20% du MSCI Eurozone 3Y-5Y Choice Government Bond Index calculé coupons réinvestis sur une période supérieure à 6 mois.

Ce changement permet de réduire la volatilité du FCPE en augmentant la part des fonds monétaires.

▪ **Informations importantes**

Nous attirons votre attention sur le fait que le FCPE Gay-Lussac OBLIGATAIRE avait pour objectif de gestion de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence EuroMTS 3/5 ans, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 3 ans.

Sa performance enregistrée est de -2,48% depuis le 30 mars 2021 jusqu'au 31 mars 2025 contre une performance de -2,46% pour l'indice EuroMTS 3/5 ans.

▪ **Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

Ces changements interviendront le 9 mai 2025.

Si ces changements ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir ou d'arbitrer sans frais à tout moment dès lors que vos parts sont disponibles en application des règles applicables à votre compte d'épargne salariale.

▪ **Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**



Ces modifications impactent la stratégie d'investissement et le profil risque rendement du FCPE.

- | | |
|---|--------------------------|
| • Modification du profil de rendement /Risque : | OUI |
| • Augmentation du profil de risque : | NON |
| • Augmentation potentielle des frais : | OUI |
| • Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque¹ : | Très significatif |





- Quelles sont les principales différences entre le FCPE Gay-Lussac OBLIGATAIRE dont vous détenez des parts actuellement et le futur Gay-Lussac TRESORERIE ?

| | Avant | Après |
|---|--|---|
| Régime juridique et politique d'investissement | | |
| Objectif de gestion* | Rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence EuroMTS 3/5 ans, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 3 ans | Rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence composé pour 80% de l'€STR capitalisé, et pour 20% de l'indice MSCI Eurozone 3Y-5Y Choice Government Bond Index calculé coupons réinvestis, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 6 mois. |
| Indice de référence | 100% de l'indice EuroMTS 3/5 ans | 80% de l'€STR capitalisé et pour 20% de l'indice MSCI Eurozone 3Y-5Y Choice Government Bond Index calculé coupons réinvestis |
| Changement de méthode de sélection des titres | Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. Le Fonds recherche la valorisation du capital en intervenant sur le marché des obligations à maturité moyenne libellées en Euro, tout en cherchant à limiter la volatilité de la part. Le Fonds est géré selon une approche active avec la volonté d'être investi dans des titres dotés d'une signature de grande qualité (étatique et/ou bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BBB sur l'échelle Standard & Poor's et en concordance avec les analyses de la société de gestion). Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité au sens de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus. | La stratégie d'investissement du Fonds consiste à investir dans une sélection de fonds monétaires et obligataires dont la maturité est comprise entre 3 et 5 ans. L'allocation entre les différents fonds sous-jacents est construite en vue de réaliser l'objectif de gestion tout en veillant à conserver un niveau de volatilité et de sensibilité aux produits de taux d'intérêt extrêmement limité. Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). |
| Durée de placement recommandée | Supérieure ou égale à 3 ans | Supérieure à 6 mois |
| Modification du profil de rendement/risque | | |
| Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7* |  |  |
| Evolution de l'exposition aux | Produits de taux via OPC 70-100% | Produits de taux via OPC 20-50% - |



GAY-LUSSAC
GESTION

| | | | | | |
|--|----------------------------------|-------------|---|---------|----------|
| différentes catégories de risques* | Produits monétaires via OPC | 0-30% | Produits monétaires via OPC | 50-80% | + |
| | Actions | 10% max | Actions | Néant | - |
| | Titres High Yield | Néant | Titres High Yield | 5% | + |
| | Obligations publiques | Non précisé | Obligations publiques | 50% max | + |
| Frais | | | | | |
| Commissions de souscription dont les droits d'entrée non acquises au FCPE | 3% | | 1% | | |
| Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion | Frais de gestion directs : 1,02% | | Frais de gestion directs : 0,5% | | |
| Frais indirects maximum | 1,2% | | 0,4% | | |
| Commissions de mouvement | 0,45% TTC | | Un montant forfaitaire de 0€ à 20€ selon la place est perçu par le dépositaire. | | |
| Informations pratiques | | | | | |
| Dénomination | GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE | | GAY-LUSSAC SELECTION COURT TERME | | |

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 9 avril 2025.

▪ **Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du **Document d'Information Clé** pour l'investisseur (DIC-PRIIPS) et du règlement qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion. La documentation du fonds est adressée gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 PARIS et disponible sur notre site internet <https://www.gaylussacgestion.com/epargne-salariale-retraite/>.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GAY-LUSSAC GESTION

¹Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution du fonds à un ou plusieurs typologies de risques.





GAY-LUSSAC
GESTION

Annexe

